

Demande d'inscription Section sportive Football Année scolaire 2022 - 23

Madame, Monsieur,

Votre enfant est motivé pour s'inscrire dans une section sportive Football au collège Victor Hugo de Gassin.

Cette section sportive a pour ambition de combiner l'Excellence Scolaire et le plaisir de vivre sa passion du Football. Elle s'adresse à tous les élèves, garçons ou filles.

Cette section sera exigeante en termes d'investissement pour l'élève. Il bénéficiera, en plus des heures d'enseignement obligatoires, de 3 heures d'entraînement au football + 1 heure d'aide aux devoirs.

La participation aux entraînements et compétitions de football UNSS du mercredi seront aussi inclus dans l'emploi du temps.

La sélection se fera sur les critères suivants :

- Le comportement et les résultats scolaires
- L'envie et la capacité de s'investir dans le football (sport mais aussi arbitrage)
- Une mentalité citoyenne, porteuse des valeurs de l'Ecole Républicaine et du Sport.

**Le dossier suivant est à retourner (au format papier) au collège Victor Hugo
Avant le 25/03/22 (délai de rigueur).**

Les pièces à joindre pour la sélection :

- Dossier joint complété avec les lettres de motivation
- Bulletins des années 2021-22 + 2020-21
- Tout autre document qui pourra éclairer le dossier

**Les élèves sélectionnés sur leur dossier, seront convoqués par mail à une journée test
le mercredi 27 avril. Au Racing Club La Baie**

Une réponse sera communiquée au + tard 48h après la journée de sélection

L'inscription définitive se fera en juin 2022, selon les dates transmises par le secrétariat

Pour les élèves qui ne dépendent pas du collège de secteur Victor Hugo devront **faire une demande de dérogation**, après leur sélection par le collège, auprès de la DSDEN du VAR pour motif de section sportive. Seule la DSDEN du Var peut valider le changement de collège. Cet accord de dérogation conditionnera l'inscription à la section sportive Victor Hugo.

Les conditions d'acceptation à la section sportive

En demandant l'inscription à la section sportive l'élève s'engage aux principes suivants :

Nom et Prénom de l'élève : s'engage à :

- Avoir un comportement irréprochable sur le plan du travail scolaire, de l'attitude en classe, durant l'entraînement et dans le collège.
- Être assidu à tous les cours et à toutes les séances d'entraînement
- Participer aux activités de l'Association Sportive du collège affiliée à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) entraînements et compétitions.
- Participer à l'heure d'Aide aux Devoirs tous les lundis soirs.
- Organiser son travail à la maison afin que les leçons soient apprises régulièrement et les devoirs maisons rendus à temps.
- Avoir un certificat médical, à jour, attestant de la capacité à la pratique du Sport.

Signature des Parents

Signature de l'élève

L'organisation de la Section Sportive au sein du collège :

Les élèves de la section sportive sont intégrés dans toutes les classes du collège.

Ils suivent tous les enseignements obligatoires du collège.

Les emplois du temps sont aménagés pour préserver des temps consacrés au Football :

- Le Lundi : de 16h à 18h : entraînement sportif avec les entraîneurs du RC La Baie
- Participer aux entraînements et aux compétitions organisées par l'UNSS le mercredi après-midi.
- Le Vendredi : de 15h à 16h : Séance d'aide aux devoirs + de 16h à 17h : entraînement sportif avec les entraîneurs du RC La Baie

L'inscription à la section Sportive est d'une durée d'un an – renouvelable selon le respect des règles de la Section Sportive et selon la décision du Conseil de Classe.

Selon les disponibilités, les entraînements sportifs pourront se tenir sur le stade du Lycée ou sur le stade du RC La Baie. Dans le dernier cas, le transport jusqu'aux installations du RC La Baie se feront avec les mini bus du club et sous la responsabilité des entraîneurs. Le cas échéant, les familles récupéreront les élèves directement au club.